



Conseil de l'IUFE

Stéphane Berthet, Président

PV adopté du Conseil de l'IUFE

Date : lundi 9 décembre 2024, 17h00-19h00, IUFE, Pavillon Mail, salle n°234

Membres présents

Mr Stéphane Berthet, Vice-recteur, Présidente de séance

M. Olivier Maulini, professeur, directeur de l'IUFE

Mme Céline Merad-Malinverni, représentante du DIP pour l'IUFE

Mme Sophie Canellini, directrice-adjointe de l'IUFE

Mme Lucie Mottier Lopez, professeure, doyenne Faculté de psychologie et sciences de l'éducation

M. Olivier Frutiger, Conseiller académique, Faculté des Lettres

Mme Prof. Juliet Fall, Faculté des Sciences de la société

M. Dr Xavier Chillier, Faculté des Sciences

M. Prof Thierry Dias, Recteur HEP Vaud

Mme Catherine Grivet Bonzon, MER FEP FPSE SE

Mme Greta Pelgrims, professeure FPSE SSED, MESP IUFE

Mme Eva Dechaux, CE FORENSEC IUFE

Mme Andreea Capitanescu Benetti, CE, Formation Continue IUFE

Mme Maria Fraga, représentante SPG

Mme Emilie Wieland, représentante UCESG

Membres excusés

Mme Gabrielle Stiassny, Directrice du Service de l'enseignement et de l'évaluation, Office médico-pédagogique (OMP),

Mme Rita Hofstetter, professeure FPSE-SSED, FEP IUFE

PV rédigé par Mme Laurence Hofmann

Ordre du jour

1. Approbation du projet de PV du 30 novembre 2023
2. Informations de la présidence du Conseil
3. Informations de la direction de l'Institut
4. Rapport d'activité 2024
5. Présentation du budget 2025 [le document sera apporté en séance]
6. Point de situation des filières de l'Institut
7. Divers

La séance du Conseil s'ouvre à 17h.

Un tour de table permet la présentation de l'ensemble des membres du Conseil de l'IUFE.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté. Aucun point sollicité en divers.

2. Adoption du PV de la séance du 15 décembre 2023

Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Informations de la présidence du Conseil de l'IUFE

Présentation de Monsieur Stéphane Berthet, Vice-Recteur de l'Unige, en charge des relations internationales et inter-institutionnelles et de l'ensemble des centres inter-facultaires au sein de l'Unige.

- Le plan stratégique du Rectorat

Le plan stratégique du nouveau Rectorat a été présenté et se divise en trois axes principaux qui sont façonner le monde de demain, être acteur du monde d'aujourd'hui et le rayonnement de l'université, aussi bien au niveau local, régional et international.

4. Informations de la direction de l'institut

Le rapport d'activité de l'IUFE pour 2024, remis à l'ensemble des membres, rassemble l'essentiel des informations en lien avec l'institut sur l'année écoulée.

La direction de l'IUFE souligne l'importance que représente le soutien du Rectorat dans le fait d'avoir la formation des enseignant-es à Genève au sein de l'université.

Les relations intérieures à l'IUFE :

- Collaboration interfacultaire et inter-institutionnelle

L'IUFE, Centre interfacultaire, réunit les programmes de formation des enseignants en collaboration avec quatre des facultés de l'Université de Genève (SDS, Lettres, FPSE et Sciences). Les conventions, prévues par le règlement d'organisation, qui lient l'IUFE avec ces facultés partenaires, sont en préparation. La convention cadre avec la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation (FPSE) est la première des conventions en cours d'élaboration et sera soumise aux membres du Conseil de l'IUFE. Les autres conventions suivront, avec leurs spécificités et des variables permettant de lier ces facultés partenaires à l'institut.

Ces conventions définissent les droits et devoirs de chaque partenaire, les domaines de collaboration et la mise en place de groupes de coordination, assurant ainsi une coopération structurée pour la formation et le développement des futurs enseignant-es.

Les priorités extérieures à l'IUFE :

- Partenariat avec le DIP

Une convention spécifique régit la collaboration entre l'Université et le Département de l'instruction publique (DIP) pour la formation des enseignants. L'IUFE est l'interlocuteur direct du DIP.

- La formation en enseignement primaire (FEP)

Pour ce qui a trait aux affaires extérieures, le DIP est également concerné par différents dossiers en lien direct avec la formation et l'enseignement : la formation des enseignant-es du primaire qui, suite aux résultats obtenus aux dernières votations sur cet objet (la durée de la formation maintenue sur quatre années) devrait connaître différents changements au niveau de son parcours de formation et de ses contenus. Les travaux sont déjà en réflexion pour une mise à jour du curriculum en général, afin que ce dernier soit pris en charge paritairement par le terrain, l'Institut et la FAPSE. Une analyse de la procédure d'admission pourrait être pertinente afin de permettre à la majorité des étudiant-es de s'inscrire pour leur formation à Genève (et éviter ainsi que trop d'étudiant-es genevois-es se forment dans d'autres cantons).

Pour rappel : la procédure actuelle opère une sélection en fin de première année. Les étudiant-es sont libres d'entrer à l'Université de Genève et de s'inscrire en FPSE où se déroulera le Baccalauréat.

Après une année intervient la procédure de sélection qui est basée pour moitié sur les notes obtenues au premier cycle et pour l'autre sur une épreuve écrite, suivie d'une interaction avec deux formateurs de la FAPSE, qui classent les deux-cents candidat-es inscrit-es en moyenne chaque année pour leur attribuer les cent places disponibles.

Cette procédure est également discutée et la Ministre décidera des suites qu'elle souhaite apporter auprès des différent-es parties concernées, l'IUFE, la FPSE voire directement auprès du Rectorat.

- La formation en enseignement secondaire (Forensec)

Les interactions triangulaires qui s'opèrent entre le département, les syndicats d'enseignants et l'Institut peuvent interroger. Il est important de rappeler que la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) est l'organe de reconnaissance des diplômes au niveau fédéral. Cette coordination intercantionale est l'autorité suprême pour accréditer toutes les formations en Suisse.

Lorsque l'IUFE a soumis en 2024 sa demande de renouvellement de reconnaissance du titre MASE, la CDIP a clairement signifié à l'IUFE qu'il devait formellement s'aligner sur les exigences intercantionales ce qui n'était pas clair étant donné que la CDIP venait de réviser son règlement en explicitant ce point précis.

Cette précision implique l'obligation en Suisse, pour enseigner au gymnase, que tous les crédits disciplinaires soient obtenus dans la discipline majeure (dans la discipline du Master). L'IUFE doit se conformer à cette injonction de la CDIP.

Des informations complémentaires sont ajoutées par la représentante du Département :

Pour l'enseignement primaire :

- Déterminer si la formation primaire doit être de niveau élémentaire ou supérieur et apporter les modifications nécessaires aux contenus de formation ;
- Prévoir des renforcements et des spécialisations selon ce qui sera défini ;
- Garantir une formation complète, qui passe par l'entièreté du cycle, tout en étant conscient du manque de mobilité professionnelle durant la carrière de la plupart des enseignant-es au primaire (l'apprentissage de la lecture est aussi important au cycle moyen) ;
- Régler la question des modalités de sélection qui pose un véritable questionnement : l'article 133 de la LIP parle de la sélection pour le primaire et pour le secondaire avec la même teneur. Toutefois la modalité de sélection est complètement différente dans sa mise en œuvre. Ce qui montre deux articles réglementaires avec des modalités qui n'ont rien à voir.

Pour la Forensec, le DIP attribue les places de stage et sélectionne les candidats.

Pour la FEP, c'est la FAPSE qui sélectionne les candidats et le DIP prend acte des cent candidat-es retenus. Le DIP ne participe pas au recrutement de ces cent candidat-es qui deviennent ensuite les cent employé-es du Département.

- Aborder la question de l'implication du Département dans la sélection des candidat-es à la formation : le DIP doit-il sélectionner les candidat-es à la formation ou n'intervient-il qu'après, en tant qu'employeur ?
- Mettre en œuvre une temporalité de formation sur quatre années, exclusivement réservée à la formation du métier d'enseignant-e, ce qui interroge sur la première année en tronc commun.

Le DIP est favorable à une sélection en amont et à quatre années de formation pour les enseignant-es. A voir de quelle façon cette volonté peut être réalisable.

Des discussions avec le Rectorat sont souhaitées afin que l'orientation donnée ne soit pas uniquement politique et que l'Université soit bien partie prenante.

Une fois que le cadre sera défini, les travaux seront lancés.

Concernant la Forensec, l'injonction de la CDIP soulève d'importantes difficultés pour le diplôme combiné secondaire II. Le Département doit déjà faire face à un nombre trop important d'enseignant-es non qualifié-es, ou insuffisamment formé-es, principalement au cycle. Le nombre de suppléances doit aussi diminuer. Le maintien de la reconnaissance de la maturité à Genève reste la priorité. Toutefois la question se pose aussi sur la nécessité d'un Master pour enseigner au cycle (dans d'autres cantons le Bachelor est suffisant).

La question des formations spécifiques secondaires II est également d'actualité (L'informatique, la philo, l'histoire de l'art, l'économie, le droit). La formation doit également être modifiée pour toutes ces disciplines afin de répondre aux exigences de la CDIP et assurer la reconnaissance de la maturité genevoise au niveau national, ce qui pourrait impliquer que les exigences entre les trois filières de formation que sont le Collège, l'Ecole de Culture Générale et le Cycle d'orientation, soient différencierées.

Ces problématiques dans la Forensec rendent d'autant plus complexes les discussions avec les syndicats d'enseignant-es et les syndicats de la profession.

5. Rapport d'activité 2025

Le document a été remis à l'ensemble des membres du Conseil. Il n'est pas encore validé. Il peut être discuté ici en séance.

L'éditorial aborde entre autres la question de la gouvernance de l'institut et de ses modalités. Des explicitations sont apportées : c'est aux partenaires sociaux, les politiques avec les syndicats, de discuter du format que doit avoir la formation et ensuite l'Institut peut, dans ce contexte, faire des propositions et des offres de formation, et s'occuper de la mise en œuvre.

Une demande de modification est souhaitée au point 3 de l'éditorial sur la formation en enseignement spécialisé : « faut-il réduire les exigences pour recruter plus massivement, ou les maintenir au contraire pour pousser les candidatures à répondre aux besoins de l'institution (quitte à rendre le métier plus attractif statutairement) ?

Il est demandé que la parenthèse soit ici supprimée. Il est rappelé que la question statutaire relève du Département qui définit avec les syndicats le statut du personnel.

Des réflexions sont en cours actuellement au Département. Le statut est identique pour les enseignant-es du primaire et du spécialisé, c'est une demande des syndicats d'avoir un statut unique. Toutefois, une réflexion est conduite sur le rôle de l'enseignant-e dans l'enseignement spécialisé, par rapport à celui des éducateurs et celui des AIS, afin de pouvoir déterminer précisément quand un-e enseignant-e est, ou non, nécessaire.

La direction de l'IUFE apportera, d'entente avec le DIP, la modification nécessaire en reformulant l'idée présentée ici.

Au niveau chiffres, au cours des trois dernières années, le nombre d'étudiant-es inscrit-es en FORENSEC a sensiblement diminué (de 297 en 2021-2022, il est passé à 293 en 2022-2023 et à 259 en 2023-2024). Le secondaire II a cette année fortement augmenté. Le secondaire I est en augmentation permanente depuis assez longtemps.

Un travail intercantonal devrait être envisagé en amont et ce, rapidement, afin de pouvoir réfléchir ensemble aux scénarios possibles pour offrir une meilleure répartition des étudiant-es qui entrent en formation sur Vaud et Genève et couvrir ainsi les besoins des deux cantons.

L'autre enjeu se situe au niveau des étudiant-es qui obtiennent leur maturité à Genève puis partent se former à la HEP, pour revenir ensuite travailler à Genève. Une pression déflationniste est ressentie en Suisse sur la formation des enseignant-es, en particulier du primaire. C'est pourquoi à Genève la MSPE (Maturité spécialisée pédagogie) a été créée. Genève veut rendre l'accès possible sans examen particulier aux maturités professionnelles.

6. Présentation du budget 2025

Le document présenté en séance montre le budget 2024 en cours et le budget prévisionnel 2025. La stabilité semble régner mais des précisions sur ce point sont apportées notamment concernant la cible qui a été fixée de 4% d'économie à atteindre d'ici 2027 (le budget de référence est celui qui montre le montant total des dépenses en personnel pour 2023).

Le budget de l'IUFE assume pour l'essentiel toutes les dépenses du personnel qui font la formation pour l'enseignement secondaire, une bonne part des dépenses concernant la formation pour l'enseignement spécialisé et il assume quelques-uns des postes financés lors de l'ouverture de l'institut. Ce budget assume aussi une partie du personnel qui a des interventions en enseignement primaire. Un système complexe de péréquation existe entre la FAPSE et l'UFE.

Le budget de l'UFE a progressé dû à des apports nouveaux (Ce qui figure en rouge dans la dernière colonne). L'ouverture et l'élargissement de postes y figurent, ainsi que l'argent consacré au poste de développeur pour la plateforme informatique qui régit les relations entre le terrain scolaire et la formation.

Le budget de l'institut se dirige précisément vers la cible fixée par l'Université, à savoir un 4% d'économie qui seront réalisés pour 2027.

Le Grand Conseil de Genève a ouvert la possibilité pour tous les fonctionnaires de différer de 2 ans leur départ à la retraite, et de passer ainsi de 65 à 67 ans. Le Rectorat a mis en place des critères pour la sélection. Ces critères fixent le principe que si une relève est identifiée dans la faculté ou l'institut il faut le signaler, parce que cela peut être une raison pour ne pas accorder la prolongation demandée.

Cela impacte principalement la prolongation des postes PO qui seront toutefois conservés (ce point a été discuté avec les facultés partenaires) mais seront réouverts au niveau PAPC ou PAS, ce qui permet une économie qui est partagée à hauteur des deux tiers pour l'IUFE et un tiers pour la faculté partenaire.

C'est le comité de direction de l'IUFE qui a statué sur les différentes demandes qui se sont présentées et qui a conclu qu'il y avait une relève au sens large identifiable pour tous les postes. Pour chaque demande, s'il y avait potentiellement un préjudice à la relève, le critère n'étant pas atteint, le préavis rendu était négatif

Le critère c'est la pénurie au sens large ce qui signifie que pour le domaine de l'enseignement la prolongation sera acceptée pour l'allemand, pour les mathématiques, mais refusée pour l'histoire de l'art afin de ne pas bloquer la relève. L'impact sur la relève n'est pas forcément identique et s'ajoutent à cela des critères de qualité de prestations, l'absence de ressources budgétaires suffisantes, la performance non satisfaisante au regard des besoins, le manque de contribution notable ou le manque d'adhésion à la mission.

Les membres du Conseil prennent connaissance du budget présenté, qui sera soumis au Rectorat.

7. Point de situation des filières de l'institut

Les principales informations figurent dans le rapport d'activité.

- Formation continue

La formation continue, tout au long de la carrière professionnelle, garantit un lien avec les besoins du terrain, autre que celui assuré par les formations diplômantes. Le rôle prépondérant des micro-certifications en lien avec la formation est rappelé. Ces micro-certifications ne cessent de se développer au sein de l'université. Comme toutes les formations continues, la micro-certification est destinée à des personnes déjà insérées dans la vie professionnelle, mais pas nécessairement dans le domaine sur lequel porte la formation. Elle peut se suffire à elle-même ou représenter la première étape vers un diplôme tel que le CAS, le DAS ou le MAS. Elle peut aussi constituer un premier pas vers une reconversion professionnelle.

Leurs caractéristiques principales des micro-certifications sont :

- Elles se concentrent sur l'acquisition de compétences précises et immédiatement mobilisables, contrairement aux formations diplômantes plus longues ;
- Elles résultent d'expériences d'apprentissage courtes, allant de quelques heures à quelques jours (un apprentissage davantage ciblé) ;
- Elles attestent de la maîtrise d'une compétence particulière après une évaluation rigoureuse (reconnaissance des acquis) ;
- Elles prennent souvent la forme de certificats numériques ou de badges, qui sont facilement vérifiables et partageables en ligne ;
- Elles sont la propriété de l'apprenant et peuvent être partagées, transférées ou regroupées pour former des diplômes plus importants.

Pour les étudiant-es, ces micro-certifications renforcent l'employabilité et facilitent l'intégration professionnelle. Elles permettent d'acquérir rapidement de nouvelles compétences ou de se reconvertis et offrent une validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pour les établissements de formation ces micro-certifications permettent d'accroître l'offre de formation, tout en développant une offre plus rapide face aux besoins évolutifs du marché.

La mise en œuvre de ces micro- certifications sera discutée et organisée avec le Département.

La séance est levée à 19h.